

Aide juridictionnel et recour à l'encontre du rejet d'appel

Par	vane	essa	76		

bonjour, Dans le cadre de mon appel pour un jugement de divorce, bénéficiant de l'aide juridictionnelle, l'appel a été rejeté par ordonnance du juge de la mise en état.

Si je souhaite déférer cette ordonnance par requête, est-ce que l'aide juridictionnelle accordée initialement reste valable pour ce recours, ou dois-je en faire une nouvelle demande d'aide juridictionnel?